

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 10 (1918)  
**Heft:** 10

**Rubrik:** Dans les fédérations syndicales

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Office des salaires.** Le camarade Greulich rapporte sur un projet de décret instituant un office des salaires et des commissions de salaires. L'office des salaires doit être rattaché au Département de l'économie publique et composée en partie égales de représentants ouvriers et patronaux. Cet office aura pour tâche de fixer les salaires minima dans les industries, en tenant compte du coût de la vie. Une courte discussion suit l'exposé du rapporteur d'où il résulte que l'on devra conseiller que cet office et ces commissions soient composées de représentants ouvriers très qualifiés afin que cette institution ne vienne pas contrarier l'action des syndicats.

Sur la proposition des ouvriers sur cuir, la fraction socialiste au Conseil national est invitée à interroger le Conseil fédéral sur le respect du droit d'association violé à Ruegsauschachen par un patron sellier. La commission vote en outre une adresse de sympathie aux organisations syndicales de Russie, après avoir entendu leur délégué officiel, le citoyen Schatz.

Séance levée à 4 h. 30.



## Dans les fédérations syndicales

**Employés de tramways de la Suisse romande.** — L'Union romande des employés de tramways a tenu son assemblée de délégués annuelle à La Chaux-de-Fonds, les 7 et 8 septembre dernier. 33 délégués représentant 1390 membres répartis en 11 sections, étaient réunis sous la présidence du camarade Rossinelli de la section de Neuchâtel. Etaient également présents les camarades Patocchi, secrétaire de l'A. U. S. T., et Schürch, secrétaire romand de l'Union syndicale suisse. A l'unanimité, l'assemblée décida de rester dans le giron de l'A. U. S. T., puisque maintenant l'A. U. S. T. et l'U. S. S. possèdent tous deux depuis peu un secrétaire de langue française. Elle vota une augmentation de 10 ct. par mois et décida d'entreprendre une énergique campagne pour réviser la loi sur les assurances-accidents, afin d'assurer aux voies secondaires le bénéfice de la promesse Comtesse. Elle chargea son comité d'étudier les moyens efficaces en vue d'obtenir une réduction des heures de travail, ainsi que l'institution de cours administratives cantonales qui auraient pour mission d'examiner et trancher les conflits surgissant entre administrations et employés et de faire des démarches nécessaires pour faire introduire une disposition dans ce sens dans la loi sur l'exploitation des chemins de fer secondaires.

Le camarade Eugène Masson fut confirmé comme rédacteur du *Tramway Romand*. Les dépenses se sont élevées à fr. 4178.69 et les recettes à fr. 5780.70. La fortune de la fédération est de fr. 2463.76. Genève est confirmée comme section Vorort et Lausanne recevra l'année prochaine l'assemblée annuelle.

**Ouvriers sur cuir.** — La Fédération des ouvriers sur cuir constate dans son rapport pour 1917 que la situation économique a été favorable à son développement. Le nombre des sections a augmenté de 15 à 27, celui des membres de 1246 à 3522. Ce sont en premier lieu les ouvriers des fabriques Bally qui ont renforcé les rangs de l'organisation. La fédération comprend quatre groupes de métier, qui se subdivisent comme suit: ouvriers de fabriques 2335, cordonniers 451, tanneurs 439, selliers 297. De nombreux mouvements de salaire furent entrepris avec succès. La fédération s'est en outre occupée d'un projet de fusion avec les tailleurs et tailleuses; malheureusement, tandis que ceux-ci acceptaient la fusion à la presque unanimité, le congrès des ouvriers sur cuir l'écartait à la majorité, tout en votant une résolution par laquelle il déclarait ne pas être en principe hostile à la fusion. La caisse

centrale a dépensé fr. 23,055.03 pour secours de grève et représailles. Des vacances payées ont été introduites dans six établissement comprenant 187 ouvriers et ouvrières; elle vont de deux à six jours, en moyenne 5,6 jours par ouvrier.

**Ouvriers du bâtiment.** — La fédération conduit en ce moment une série de mouvements pour l'amélioration de la situation économique de ses membres. La résistance des patrons provoque assez souvent des grèves. La lutte engagée à St-Gall se termina par un beau succès; les maçons recevront en moyenne fr. 1.25 et les manœuvres fr. 1.05 de l'heure. Les ouvriers ont la liberté de chômer le samedi après-midi.

**Relieurs.** — Après 15 jours de grève à la fabrique Niederhauser à Granges, les ouvriers obtinrent le maintien de la semaine à 50 et 52 heures et une augmentation moyenne de salaire de fr. 4.— par semaine.

En Suisse romande, à l'exception de La Chaux-de-Fonds, où une augmentation hebdomadaire de fr. 6.— fut consentie, la résistance patronale n'a pas encore permis d'obtenir un résultat favorable.

**Commerce, transport et alimentation.** — L'effectif de la fédération s'est accru pendant le premier semestre de 1918 de 10,371 à 11,401, soit un total de 1033 membres, dont 401 femmes. Les admissions nouvelles furent en réalité de plus de 3000, ce qui indique une grande fluctuation. La fédération espère dépasser d'ici à la fin de l'année le chiffre de 12,000 membres.

**Ouvriers sur cuir.** — Après deux semaines de grève à la fabrique de chaussures Brüttisellen, les 600 ouvriers qui y travaillent obtinrent un succès réjouissant: Les salaires à l'heure et à la journée furent augmentés du 15 %; le travail aux pièces du 10 % et le maintien des allocations de renchérissement payées jusqu'ici.

A Lausanne, les cordonniers au nombre de 40 firent grève pendant trois jours et obtinrent la fixation d'un salaire minimum de 90 ct. de l'heure et des augmentations de salaires de 18 jusqu'à 35 %.

**Tailleurs et tailleuses.** — Un tarif vient d'être conclu avec la maison « Wiener Werkstätte », qui prévoit la journée de neuf heures et le samedi après-midi libre sans diminution de salaire. Le salaire hebdomadaire, y compris l'allocation de renchérissement, est de fr. 84.— pour les tailleurs et fr. 60.— pour les tailleuses. Les ouvriers et ouvrières ont droit à une semaine de vacances payées après une année d'occupation dans la maison.

**A. U. S. T.** — La Fédération suisse des ouvriers des ateliers des C. F. F. avait présenté une requête tendant à obtenir une réduction des heures de travail dans les ateliers de réparation, sur la base de la journée de huit heures, ainsi que le samedi après-midi libre sans récupération sur les autres jours de la semaine.

Le conseil d'administration se refusa d'entrer dans les vues des ouvriers; il écarta en outre une proposition de conciliation introduisant une réduction de travail d'une heure et demie par semaine. En l'état actuel, les circonstances ne permettent pas aux ouvriers d'appuyer leurs revendications par une cessation du travail. Par contre, une assemblée extraordinaire des délégués des ateliers de réparations, réuni le 25 août 1918 à Lucerne, décida de répondre au refus du conseil d'administration par la mise à l'interdit de tous les ateliers de réparations des chemins de fer. De tels ateliers se trouvent à Fribourg, Yverdon, Biel, Olten, Zurich, Bellinzona, Coire, Rorschach et Romanshorn.

**Mécaniciens-dentistes.** — Une assemblée des mécaniciens-dentistes réunissant plus de 50 membres de la section de Zurich, décida d'engager un mouvement de salaire. Les revendications portent sur des augmenta-

tions de 30 % pour les salaires jusqu'à fr. 3000, de 25 % pour ceux de fr. 3000 à 4000, 20 % de fr. 4000 à 5000, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 1918. De plus, les ouvriers réclament la journée de huit heures et le samedi après-midi libre. L'assemblée générale de toute la fédération, fixée au 13 octobre, décidera sans doute d'étendre ces revendications aux mécaniciens-dentistes de toute la Suisse.

**Charpentiers.** — La grève des charpentiers à Schaffhouse s'est terminée, après une durée de trois semaines, par une victoire ouvrière. Le travail fut repris le 26 septembre. Le salaire à l'heure sera payé dès le 15 octobre à raison de fr. 1.35; les manœuvres recevront un salaire moyen de fr. 1.—. La brutale décision des patrons, d'impressionner les ouvriers par un lockout, ne leur a donc pas réussi.



## Mouvement syndical international

**Italie.** — Le mouvement ouvrier italien vient de sortir d'une crise qui fut provoquée par les événements suivants:

Dans son congrès des 8 et 9 mai 1918, la Confédération générale du travail avait décidé de participer aux travaux de la commission chargée d'examiner le problème de l'après guerre et avait désigné ses délégués à cet effet. Mais le 29 du même mois, la direction du parti socialiste, sans consulter personne, délibérait dans un sens tout opposé. A la suite de ce vote contradictoire, le Conseil exécutif convoqua le conseil directeur qui se rangea à l'avis de la direction du parti, mais décida la convocation du Conseil national pour prendre une décision définitive. Ce dernier se réunit le 25 juillet. A cette séance, le secrétaire général Rigola exposa le point de vue du comité exécutif qui envisageait que la décision du congrès des 8 et 9 mai devait être maintenue, la participation aux travaux de la commission d'après guerre ne devait pas signifier une collaboration avec les représentants de la bourgeoisie, mais contrôler et influencer son travail dans un sens socialiste. Dans la discussion animée qui suivit cet exposé, les travailleurs de la terre proposèrent un ordre du jour favorable à la décision de la direction du parti et qualifiant la participation aux travaux de cette commission: « une déviation périlleuse du mouvement ouvrier qui se pose sur le terrain de la lutte de classe ». Elle affirmait en outre:

1. Que techniquement, la commission d'après guerre, de par sa formation et son grand nombre de membres, était incapable de faire un travail pratique et utile.

2. Que les syndiqués ne peuvent sanctionner par leur silence et leur adhésion leur collaboration aux travaux d'une commission qui comprend des représentants des organisations religieuses.

La majorité s'étant prononcée en faveur de cet ordre du jour qui revenait sur la décision prise au congrès des 8 et 9 mai, le conseil directeur donna séance tenante sa démission. Par esprit de discipline les membres que la Confédération générale du travail avait délégués à la commission d'après guerre, firent parvenir cependant leur démission au gouvernement.

Après bien des démarches, les membres du comité directeur consentirent à retirer leur démission, seul le secrétaire général, Rigola, la maintint; il était en fonction depuis douze ans. Dans le numéro du 16 septembre de l'organe officiel de la Confédération générale du travail il prend congé de ses lecteurs et amis, en termes élevés ou il dit sentir toute l'amertume de la séparation qui est due, selon lui, davantage à la fatalité

qu'à des sentiments d'idées ou de personne. Il conclut par le cri de « Vive le socialisme! ».

La responsabilité du secrétariat est assumée par le camarade Louis d'Aragona, lequel sera assisté d'un comité exécutif composé de quatre camarades qui resteront en fonction jusqu'à la nomination définitive d'un secrétaire général.



## Divers

### Office fédéral de l'Alimentation

Le Conseil fédéral a nommé secrétaire général de l'Office fédéral de l'alimentation M. P. Guggisberg. Il a nommé chef de service des denrées monopolisées de l'Office fédéral de l'alimentation M. le lieutenant-colonel Emile Richner. La commission de l'alimentation prévue dans l'arrêté concernant l'institution d'un office fédéral de l'alimentation, et adjointe à cet office, est composée de MM. Brandenberger, Donini, Grimm, conseiller national, à Berne, Jaeggli, ancien conseiller national, à Bâle, Minger, Pittet, Scherrer, député au Grand Conseil de Saint-Gall, Schneider, député au Grand Conseil, à Bâle, Dr G. von Schulthess, Schürch, secrétaire français de l'Union syndicale suisse, à Berne, Steiner, député au Grand Conseil, à Malters, Wunderli, à Winterthour, et Zuber, colonel, à Berne.

Trois représentants à la classe ouvrière organisée.

C'est ainsi que le Conseil fédéral a tenu la promesse faite au Comité d'action d'Olten, d'accorder une importante représentation ouvrière. Nous regrettons cet ostracisme, d'autant plus que les délégués ouvriers avaient l'intention de collaborer loyalement dans cette commission par un travail pratique et utile à la classe ouvrière.

C. S.

## Le coin du lecteur

**Le Mal.** — Edition d'Action Social, La Chaux-de-Fonds. — Prix fr. 3.—.

René Arcos, après avoir servi quelques mois dans l'armée française, fut nommé correspondant de guerre des grands journaux américains: «Chicago Daily News» et «New-York Globe». En cette qualité, il a parcouru depuis quatre ans la plupart des pays en guerre. On retrouvera dans son roman «Le Mal» un peu de ce qu'il a vu et entendu au cours de ses nombreux voyages. Le héros du «Mal» — dont l'action se déroule en France, en Angleterre, en Italie, en Egypte, en Grèce et en Suisse — est un jeune peintre français qui vivait à Paris quand la guerre éclata. On le voit petit à petit s'éloigner de l'enthousiasme qu'il avait au début de la guerre pour succomber finalement à la plus grande douleur. Cette œuvre pourrait avoir pour sous-titre: L'évolution d'une conscience française pendant la guerre. «Le Mal», qui débute avec la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie, se termine à Zurich au moment où la révolution russe vient d'éclater.

On peut dire que René Arcos a écrit un livre «vrai», à la fois grave et pittoresque, humain et révolté. C'est un document unique sur le drame que nous vivons depuis quatre ans... et une œuvre qui s'adresse à tous les hommes.

